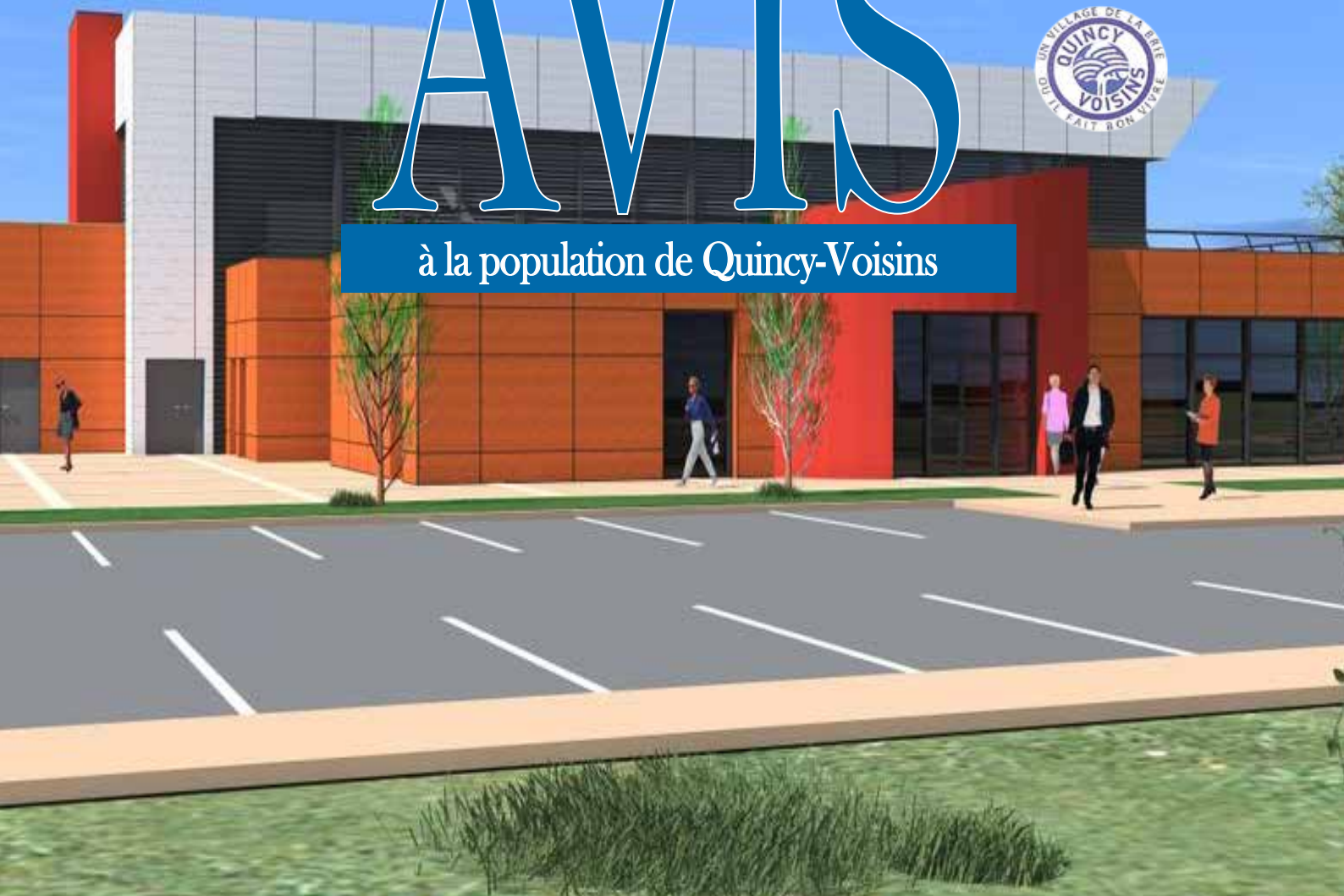


AVIS

JANVIER
2014



à la population de Quincy-Voisins



La municipalité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014

► Première pierre pour la Salle polyvalente Jean Ferrat

► Zoom sur le Mardanson

► Voyage musical avec le Conservatoire municipal de musique



P.2



P.4



P.4

Première pierre pour la salle Jean FERRAT



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

Vendredi 29 novembre, Jean-Jacques Jégo, Maire de Quincy-Voisins a posé symboliquement la première pierre de la salle Jean FERRAT, future salle des fêtes de la commune située en entrée de ville, à côté du nouveau lotissement du Champ Madame.

Les principaux acteurs de ce projet se sont réunis pour lancer officiellement les travaux. Conçu par l'architecte Laurent Lepy, l'édifice coûtera deux millions d'euros financés dans le cadre d'un contrat régional entre la région, le département et la commune.

Une évolution nécessaire

L'actuelle salle polyvalente, qui jouxte la Mairie, était trop exiguë et d'une conception trop ancienne pour abriter efficacement les différentes manifestations d'un monde associatif quincéen en plein développement. Cet équipement continuera cependant d'être utilisé en complément de la nouvelle structure.

Espace, modernité et polyvalence

La nouvelle salle des fêtes de 1000 m², au lieu des 280 de l'actuelle salle polyvalente, permettra d'accueillir dans les meilleures conditions spectacles et représentations de toutes sortes. La salle principale, qui fait 600 m², divisibles par une cloison amovible, avec un sol adapté pour la danse, comporte une tribune télescopique de 400 places. Cette disposition à la pointe du modernisme permettra de concilier au mieux les utilisations classiques et les spectacles en un même lieu. La liaison douce réalisée entre le centre-ville et le Champ Madame et les 150 places de parking construites autour de la salle permettra d'accéder facilement au site, qui n'est en fait qu'à quelques centaines de mètres du centre ville. L'ouverture est prévue à la rentrée 2014. Le Forum des associations et des services publics devrait être la première manifestation à s'y tenir.



Zoom sur le Mardanson



Situé en plein cœur du village, 10 place de Boigne, cet établissement reste peu connu des quincéens. Il a été acheté en 1954 à la Famille de Boigne, alors, propriétaire, du château. Cet établissement occupe aujourd'hui les communs du château.

Nous avons rencontré Mme Murielle Cortot, Directrice qui nous a expliqué les principales missions et le rôle du Mardanson.

Le Mardanson : un établissement qui dépend de l'ADSEA 77 (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence reconnue d'utilité publique)

Cette association créée en 1944 est composée de 18 établissements et services dont le Mardanson est un des plus importants.

Le Mardanson a pour principale mission la protection de l'enfance. Il accueille dans le cadre judiciaire et administratif des enfants, adolescents, jeunes majeurs et jeunes mères, en danger ou en risque de danger dans leur évolution personnelle, familiale et sociale. 130 enfants de 6 à 21 ans sont pris en charge par le Mardanson. Le plus souvent les enfants sont confiés par le juge pour enfants à l'Aide sociale à l'enfance qui les confie à son tour à l'ADSEA.

Comment fonctionne cet établissement ?

Il propose différents axes d'accompagnements pour l'enfant, qui prennent en compte son histoire, son présent et son futur en lien avec sa famille et un réseau important de partenaires. L'accompagnement à la carte et le parcours individualisé de l'enfant sont la référence du Mardanson qui fonctionne 24h sur 24h avec un relais continu du personnel. Dans certains cas, le Mardanson est amené à répondre à des accueils d'urgence.

Il gère le quotidien des enfants avec une volonté d'insertion scolaire pour les plus jeunes et un projet professionnel pour les plus âgés. Il veille à reproduire le plus fidèlement possible la vie « normale et équilibrée » que peut avoir tout enfant avec une volonté de le rendre le plus autonome possible. Il collabore étroitement avec les familles. L'objectif est que l'enfant fasse un séjour au Mardanson le plus court possible afin qu'il retrouve son foyer dans de bonnes conditions.

Le Mardanson est structuré par domaine (sorte de pôle) en fonction de la tranche d'âge et de la modalité d'hébergement



des enfants.

-Domaine *accueil éducatif de jour* : regroupe l'externat, l'école interne et la cuisine.

-Domaine *des grands adolescents* : regroupe l'unité d'accueil de Meaux, l'unité d'accueil de Torcy et l'espace ressources.

-Domaine *multi-accueils* : regroupe la maisonnée (6 à 10 ans), l'orangerie (11 à 15 ans) et l'Eterlou (6 à 15 ans)

-Domaine *des mères adolescentes* : regroupe l'AME (accueil mère-adolescentes et JMB (jeunes mamans bébés)



Le Marathon à Saint-Denis



Activité Just Dance

Le personnel encadrant

Le Mardanson compte 100 salariés dont 65 postes éducatifs. Chaque enfant a deux référents. L'équipe est soudée et stable, elle communique beaucoup, une nécessité pour prendre du recul et rester efficace auprès des enfants. Mme Cortot nous explique que ses employés ont la vocation, une qualité primordiale dans ce domaine d'activité pour durer.

Mme Cortot aimerait développer l'aide au devoir avec des bénévoles du 3ème âge et souhaiterait intégrer encore davantage les enfants du Mardanson dans les activités de la vie locale de la commune.

Nous remercions vivement Mme Cortot, directrice du Mardanson depuis 2010 et éducatrice de formation qui nous a ouvert les portes de son établissement et nous en a parlé avec enthousiasme et passion. Les travaux de rénovation du Mardanson devraient se terminer à la fin de l'année 2014.

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2013

Approbation du compte rendu précédent :

Madame Ducrot précise que, dans le cadre du vote des tarifs du conservatoire, elle avait demandé que tous les tarifs quincenniers de toutes les activités s'appliquent à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

1. Quotients des accueils périscolaires

La commission des Affaires Scolaires et de la Jeunesse propose de maintenir les tranches de revenus et d'augmenter les tarifs de 2% pour l'année 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Mlle CAILLAUD) adopte l'augmentation des tarifs pour l'année 2014 de 2% et fixe les tarifs journaliers des prestations périscolaires à compter du 1er janvier 2014..

2. Quotients et Tarifs Restauration Scolaire

Monsieur BASUYAUX, Maire Adjoint chargé des affaires scolaires, propose de maintenir les quotients familiaux et d'appliquer sur les tarifs votés le 19 Octobre 2012 une augmentation de 2 % à compter du 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Mlle CAILLAUD) adopte l'augmentation de 2% des tarifs et fixe le tarif de la restauration scolaire, à compter du 1er janvier 2014

3. Tarifs Études Surveillées

Monsieur BASUYAUX, Maire Adjoint chargé des affaires scolaires, propose d'appliquer sur ces tarifs une augmentation de 2 % à compter du 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Mlle CAILLAUD) adopte l'augmentation de 2% le tarif trimestriel de l'étude surveillée soit 18,96€/mois

4. Tarif de l'étude surveillée pour le mois de juillet 2014

Monsieur BASUYAUX, Maire Adjoint chargé des affaires scolaires, propose de fixer le tarif « études surveillées juillet 2014 » à 3.95 €. (18.96 € *10 mois /144 jours * 3 jours).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, Mlle CAILLAUD), maintient l'étude surveillée du mois de juillet et accepte le tarif « études surveillées juillet 2014 » à 3.95 €.

5. Acompte de subvention aux associations et établissements publics

Bénéficiaient de ces avances, les associations et Etablissements Publics suivants :

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	
A.C.L.S	3 300.00 €
COMPAGNIE D'ARC	121.30 €
FAMILLES RURALES	500.00 €
HANDBALL	419.10 €
T.C.Q;V	214.20 €
U.S.Q;V	(Trois fois) 1710.10 €
CAISSE DES ECOLES	(Trois fois) 3 612.00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	(Trois fois) 20 773 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Mlle CAILLAUD), autorise Monsieur le Maire à verser les acomptes de subvention ci-dessus aux associations et établissements publics.

6. Attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à attribuer à compter du 1er septembre 2013 à Monsieur MAINGRET Louis-Marie, receveur municipal de la commune de QUINCY-VOISINS, une indemnité de conseil et de gestion pour les budgets communaux et celui des services eau et assainissement au taux de 100% renouvelable chaque année.

7. Convention d'adhésion au SIMT pour les prestations de Médecine de Prévention

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2014 à la mission de Médecine de Prévention, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire.

8. Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à accepter le paiement par CESU des Garderies périscolaires et du Centre de loisirs sans hébergement, et l'autorise à signer une convention et d'accepter les conditions juridiques et administratives

9. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Mlle CAILLAUD), autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2014, et ce, avant le vote du budget primitif de 2014 pour des travaux urgents.

10. Décision modificative n° 6 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n° 6 suivante du budget « Commune ». 178 000 € sont affectés au poste « voiries ». Le poste « bâtiments » est diminué d'autant.

La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de janvier 2014

Voyage musical au Pays des tsars



Samedi 14 décembre, le conservatoire municipal de musique dirigé par Danielle Mongin a emmené son auditoire dans un splendide voyage coloré dédié à la musique russe.

La première partie du spectacle présentait à 17h30 les classes des plus jeunes avec des ensembles instrumentaux, l'éveil musical, Bazik et Choract.

Des airs traditionnels et populaires ainsi que des chants russes très connus ont été interprétés avec talent et énergie.

A noter l'intervention très applaudie et bienvenue de deux danses de caractère interprétées par Pauline et Zoé de l'école de danse de Jessica Baumann. Le temps d'une pause dinatoire dédiée aux spécialités culinaires russes concoctées par l'association Métronome, avec tout le savoir-faire de son président Jean-Fabien Pagano et le concours de nombreux parents, que sonnait déjà la cloche du deuxième spectacle consacré aux célèbres compositeurs russes : Stravinsky, Tchaïkovski, Prokofiev, Borodine, Chostakovitch, Glinka, Moussorgski. Le public, venu très nombreux, a pu apprécier la maturité musicale des élèves et leur progrès.

Les nombreuses heures de répétitions des jeunes musiciens encadrés par leurs bienveillants professeurs ont porté leur fruit, permettant d'offrir un concert de qualité où régnait l'âme russe. A l'issue de ce beau voyage musical, Mme Mongin remercia tous les professeurs, et tout spécialement Adeline Nicolas qui quitte le conservatoire pour un pays lointain, l'association Métronome, les parents d'élèves, les services techniques municipaux et les élus pour leur soutien. Elle félicita chaleureusement ses élèves pour cette belle soirée.



Le Marché de Noël des écoles

Vendredi 13 décembre vers 17h, les écoles ont organisé leur traditionnel marché de Noël dans la salle polyvalente. Une animation très conviviale qui rassemble de nombreux parents d'élèves et amis des écoles. Pour l'occasion, les enfants avaient confectionné des magnifiques objets décoratifs. Le stand des boissons chaudes et gourmandises de Noël a eu beaucoup de succès. Des chants de Noël par les élèves des écoles de la Forestière, Jacques Prévert et Jacques Prévert sont venus réchauffer les cœurs.



*Retour en images sur les TAP :
Les Temps d'Activités Périscolaires*

*Prendre le temps de découvrir
ensemble et par soi-même...*

